



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2019**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 1992 modifié

Vu la note de service n°2018 – 085 du 16 juillet 2018 précisant les modalités d'organisation des recrutements de la session 2019.

ARRETE

- ARTICLE 1 : Un concours interne public et privé de recrutement de professeurs des écoles est organisé dans le département de VAUCLUSE pour l'année 2019.
- ARTICLE 2 : Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront à la DSDEN de Vaucluse **le lundi 18 mars 2019 et le jeudi 21 mars 2019.**
Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admissibilité se dérouleront **le mardi 19 mars** à 14 heures à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse sous la présidence de Monsieur le directeur académique ou son représentant.
Le jury statuera sur l'admissibilité des candidats.
Les résultats de l'admissibilité seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse le **mardi 19 mars** à 17 heures.
- ARTICLE 4 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le jeudi 21 mars** à 14 heures.
Le jury statuera sur l'admission des candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé.
- ARTICLE 5 : Les résultats seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse **le jeudi 21 mars** à 16 heures.
- ARTICLE 6 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 10 septembre 2018


Christian PATOZ